

Du bon usage... de la circulaire RASED 2014



*En collaboration avec le
Syndicat National des
Personnels d'Inspection
de la FSU*

Suite aux chantiers métiers ouverts au Ministère de l'éducation nationale qui ont conduit à la rédaction de quatre fiches métiers pour les RASED et à la parution d'une nouvelle circulaire en août 2014 le SNUipp-FSU a souhaité faire le point et mettre à disposition des RASED et des équipes dans les écoles ce document de réflexion sur sa mise en œuvre.

Avec l'arrivée du nouveau « pôle ressource de circonscription », des questions se posent et des craintes surviennent, notamment dans la conduite du dispositif.

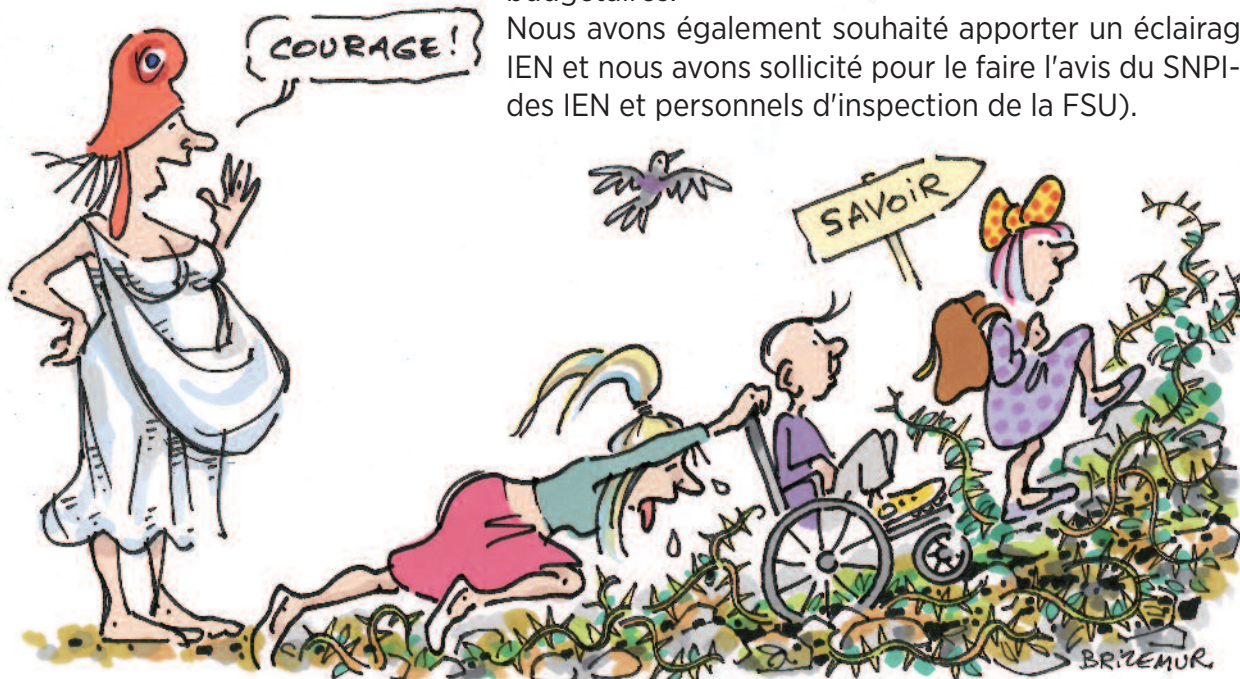
Mal défini, ce pôle ressource soulève de nombreuses questions et beaucoup s'interrogent sur ses missions et son pilotage.

Est-ce le lieu où l'on dit au RASED ce qu'il doit faire ou bien est-ce un outil de co-réflexion et de co-élaboration des actions pour lutter contre les difficultés scolaires dans la circonscription ?

Est-ce un nouveau dispositif servant seulement à masquer le manque de personnels RASED ? Permet-il de trouver l'équilibre entre la nécessaire « fonction ressource » et l'aide directe aux élèves ?

Le SNUipp-FSU vous propose quelques éléments d'analyses et de lecture de la nouvelle circulaire pour essayer d'y voir plus clair et contribuer ainsi à redonner une place aux RASED dans un contexte où les créations de postes et les départs en formation doivent être au cœur de nos revendications notamment à l'occasion des choix budgétaires.

Nous avons également souhaité apporter un éclairage du côté des IEN et nous avons sollicité pour le faire l'avis du SNPI-FSU (syndicat des IEN et personnels d'inspection de la FSU).



PILOTER UN RÉSEAU : *une idée nouvelle ?*

La circulaire de 2009 donnait déjà à l'IEN de circonscription des responsabilités dans la conduite du travail du RASED. La réunion du « grand réseau » permettait lors d'un ou plusieurs rendez-vous dans l'année d'échanger et de fixer un certain nombre de priorités dans la prise en charge de la difficulté scolaire. La nouvelle circulaire rappelle ce pilotage tout en y ajoutant des notions importantes de « réflexion conjointe », affirmant que l'organisation arrêtée se fera après concertation des membres du RASED. C'est un point essentiel pour le SNUipp-FSU.

CIRCULAIRE
DE 2014

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'une des composantes de ce pôle ressource.

Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués.

FAUT-IL REVENDIQUER OU CRAINdre LE PILOTAGE ?

La définition des priorités et des choix d'intervention pour lutter contre la grande difficulté scolaire et accompagner les équipes ne peut relever d'acteurs isolés. Il est nécessaire de l'inscrire dans un cadre de décision collectif et collaboratif et de définir un projet de circonscription. Il ne peut s'agir de nier le regard croisé et le travail de proximité des enseignants spécialisés et des psychologues du RASED mais au contraire de leur redonner une légitimité en leur permettant de définir leur travail en amont.

Du côté des écoles, il est important de connaître les priorités d'intervention des membres du RASED et les raisons de ces choix : cycle, niveau, modalités d'intervention, priorités géographiques, ou écoles à contexte particulier. Cette connaissance partagée leur permet de faire appel aux compétences du RASED dans un cadre validé collectivement et institutionnellement, évitant parfois de jeter le discrédit sur les membres du RASED qui peuvent avoir l'impression de se retrouver entre le marteau et l'enclume.

Question au



La circulaire place le RASED sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN. Elle parle aussi de pilotage. Concrètement, comment concevez-vous le rôle de l'IEN ?

L'IEN a pour mission d'arrêter l'organisation générale des actions du RASED. Il anime un travail d'analyse des actions et d'identification des besoins. En concertation avec les enseignants spécialisés du réseau, il ajuste les moyens et les besoins en définissant des priorités. Cela ne signifie évidemment pas qu'il procède lui-même au choix des élèves bénéficiant d'aide. Il anime le travail qui permettra de fixer les critères qui conduiront à déterminer les élèves pouvant bénéficier d'une aide spécialisée. Ce n'est pas une distribution de consignes mais la conduite d'une réflexion qui permet d'ajuster au mieux les moyens et les modalités aux besoins des élèves.



LE PÔLE RESSOURCE DE CIRCONSCRIPTION... *pour quoi faire ?*

C'est la grande nouveauté de cette circulaire même si elle ne définit pas précisément les contours de ce pôle. Pensé comme un lieu de réponses aux problématiques plurielles rencontrées par les écoles, le pôle ressource de circonscription a pu faire penser à un lieu de traitement des situations d'urgence. Même si celles-ci font partie de la réalité des écoles, elles ne peuvent constituer le quotidien du travail de la prise en charge des élèves en grande difficulté et donc être l'unique modalité d'action du RASED. Rappelons que c'est parce que ces personnels spécialisés ont une connaissance des écoles, des publics et des enseignants qu'ils peuvent concourir à la recherche de pistes de solutions visant à faire évoluer des situations difficiles.

Dans le contexte actuel de médicalisation et d'externalisation de l'échec scolaire, le pôle ressource de circonscription ne pourrait-il pas constituer une alternative crédible à la prise en charge de l'échec scolaire au sein de l'école ? Une circulaire et des moyens spécifiques seraient nécessaires pour mener à bien les projets de prévention et de remédiation dans les écoles ou encore pour accompagner les équipes dans la prise en compte de l'ensemble des besoins éducatifs particuliers.

CIRCULAIRE
DE 2014

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

(...)

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource.

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent. Leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action.

CRÉATIONS DE POSTES ET DÉPARTS EN FORMATION

Il va sans dire qu'il reste absolument nécessaire de recréer les postes qui font cruellement défaut sur le terrain afin d'apporter une aide efficace aux équipes et aux élèves en difficulté. Aujourd'hui, les RASED n'ont plus besoin de déclaration d'amour mais de preuves tangibles. Il est ainsi urgent de relancer les départs en formation CAPA-SH option E et G dans tous les départements. Pour les psychologues est à l'étude un nouveau recrutement permettant de pérenniser la fonction dans les écoles.

L'originalité des dispositifs d'aides internes en France est reconnue par les parents d'élèves et par les professionnels, dans et hors de l'école. Elle tient à une place institutionnelle et à une formation qui permettent une présence attentive et une action complémentaire à celle des enseignants des classes. Le SNUipp-FSU revendique également une présence accrue des personnels sociaux et de santé aux côtés des enseignants

Question au



La nouvelle circulaire crée un pôle de ressources. Un outil utile ?

L'intention est clairement de chercher à construire la meilleure cohérence possible des actions destinées aux élèves en difficulté. Il ne faut pas que ce pôle de ressources soit conçu comme une instance administrative de contrôle mais comme un outil permettant de mobiliser l'ensemble des personnels au service d'actions de prévention et d'aide. Cette recherche de cohérence doit prendre en compte la spécificité des missions de chacun, tout en cherchant à éviter que ces spécificités produisent des cloisonnements de l'action.

MISSIONS DES RASED :

la nouvelle circulaire identifie deux axes

UNE AIDE DIRECTE AUX ÉLÈVES

Les projets de prévention ou de remédiation, un temps menacés lors des discussions, notamment pour les maîtres G, sont bien inscrits et réaffirmés dans la nouvelle circulaire. Ils constituent la mission première des RASED et leur quotidien de travail dans les écoles, auprès des élèves, des familles et des équipes pédagogiques.

CIRCULAIRE
DE 2014

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires.

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante ré-éducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies.

Ces interventions directes dans des modalités pédagogiques diverses, aucune n'étant forcément à privilégier, permettent aux enseignants spécialisés et aux psychologues de conserver la réalité des problématiques rencontrées par les collègues et d'apporter des aides concrètes aux difficultés des élèves. La circulaire n'exclut aucun niveau ou cycle et rappelle que l'intervention peut avoir lieu dès que les difficultés la rendent nécessaire.

UNE FONCTION « D'ENSEIGNANT-RESSOURCES »

Déjà dans la circulaire de 2002, le RASED était défini comme un « dispositif ressource ». En effet, les personnels RASED ont bénéficié d'une formation et d'une qualification spécifiques qui légitime leur expertise. Mais c'est surtout parce qu'ils sont confrontés aux mêmes élèves qui mettent en difficultés les enseignants dans les classes qu'ils peuvent leur apporter un éclairage, rechercher des outils et les accompagner, si nécessaire, dans un changement de regard ou de posture.

Aussi cette fonction d'expertise-ressource ne doit en aucun cas se faire aux dépens des missions des personnels RASED auprès des élèves. Le SNUipp-FSU restera attentif, comme il l'a été lors des groupes de travail ministériels, notamment dans le cadre des nouveaux contours de la formation spécialisée, à ce que l'équilibre entre le travail d'expertise et le travail auprès des élèves soit respecté.

Il est pour cela nécessaire de trouver des espaces de travail, et c'est bien ce qui fait défaut. Rappelons que le SNUipp-FSU revendique que tous les enseignants récupèrent l'ensemble des 108 h afin de les utiliser au plus proche des besoins et notamment pour le temps de concertation nécessaire entre les membres du RASED et les collègues des classes.

CIRCULAIRE
DE 2014

Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent.

Question au



Cette circulaire vous paraît-elle changer le sens des missions des enseignants spécialisés ?

Au contraire, elle confirme le sens de ces missions et réaffirme les modalités essentielles qui les caractérisent comme devant s'adapter aux besoins des élèves et non à un modèle unique prédéterminé. Cette circulaire a la vertu, dans une période où sont parfois formulés des doutes fondamentaux, de réaffirmer le rôle essentiel des enseignants spécialisés quand un élève rencontre des difficultés persistantes.

Question au



Comment un inspecteur peut accompagner les enseignants spécialisés dans leur relation avec les enseignants des classes ?

En arrêtant des priorités, l'IEN contribue à éviter que des désaccords viennent compliquer la relation entre le RASED et les écoles. Mais son rôle essentiel est de convaincre de l'absolue nécessité d'une relation étroite entre les RASED et les classes pour permettre une articulation entre les apprentissages en classe et l'aide spécialisée. La qualité de cette articulation est une condition de la réussite de l'aide.